



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq mars à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 18 mars 2025

Nombre de conseillers : 10

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 10

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoints

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et

PERY Cécile, conseillers.

◆ COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES :

La Communauté de Communes des Loges demande de désigner un délégué et un suppléant par commission,

En raison des démissions de Messieurs MOUSSIER Loïc et MARTIN Vincent du conseil municipal, ceux-ci doivent être remplacés dans les commissions de la CCL,

Urbanisme, SCOT, PLUI, PLH :

Titulaire : Jean-Christophe MASSAS, Suppléant : Guillaume BAIN

Voirie, cadre de vie, cœurs de village :

Titulaire : Bernard MORIN, suppléant : Hervé DUBOURG

Bâtiments, équipements :

Titulaire : Eric POILANE, suppléant : Dany MICHAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Valide les différentes commissions communales, aux organismes extérieurs et commissions thématiques de la CCL.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 25 mars 2025
Le Maire,
Éric POILANE

